

Les essais cliniques dans le secteur du dispositif médical

Indispensable au progrès médical, la recherche clinique est déployée dans le secteur du dispositif médical (DM) par exemple dans le cadre de l'obtention du marquage CE médical ou d'évaluations en vue de l'accès au remboursement. Les modalités réglementaires d'autorisation des essais cliniques sont différentes selon le type d'essai mais veillent dans chaque cas à la sécurité du patient pendant et après les essais cliniques. L'un des enjeux est de préserver l'attractivité de la France pour réaliser des essais cliniques. Un élément essentiel pour les entreprises mais aussi pour les professionnels de santé qui accroissent leurs connaissances autour de ces nouveaux DM et pour les patients qui peuvent bénéficier d'un accès précoce à l'innovation.

Comment la recherche clinique est-elle encadrée et surveillée en France ? Quel est l'intérêt pour le patient d'y participer ? Comment est-il protégé ? Quel est l'impact du nouveau règlement européen ?

Pour tout comprendre sur la recherche clinique dans le dispositif médical en France, le Snitem (Syndicat national de l'industrie des technologies médicales) organise ce quatrième atelier presse **avec la participation de Cécile Vaugelade, directrice affaires technico-réglementaires du Snitem et Julie Oheix, juriste à la direction des affaires technico-réglementaires du Snitem.**

LUNDI 24 JUIN 2019 DE 9H À 10H

(Accueil 8H30)

Communication & Entreprise

23 rue de La Boétie, 75008 Paris

Métro : Miromesnil (lignes 8 et 13)

Inscrivez-vous auprès de PRPA pour participer à cet atelier.

Bien cordialement,

Alizée Feauveaux - 01 77 35 60 94 / 06 29 30 89 22 - alizee.feauveaux@prpa.fr

Anne Pezet - 01 46 99 69 60 / 06 87 59 03 88 - anne.pezet@prpa.fr